



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 19 septembre 2023, à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Mme Reine Bombo-Allara.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Karl Ferraro

Geneviève Héon
Sylvain Joly
Sylvain Larocque
Jacques Lemire
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Marjolaine Mercier
Jonathan Tabarah

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Véronica Mollica, chef de division, séances et avocate principale
Alexandre Parizeau, directeur général

1. OUVERTURE

CO-230919-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-230919-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Karl Ferraro d'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point CO-230919-8.9 intitulé *Adoption du Règlement CO-2023-1239 modifiant le Règlement CO-2011-700 sur les nuisances, la paix et le bon ordre.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle,

la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

M. Robert Barbeau dépose une liste indiquant le coût de plusieurs projets en lien avec sa question concernant le mur anti-bruit de la route 116.

CO-230919-1.4

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 22 AOÛT 2023 À 19 H

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 22 août 2023 à 19 h tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-1.5

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 24 AOÛT 2023 À 15 H 34 ET DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 24 AOÛT 2023 À 16 H TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 24 août 2023 à 15 h 34 et de sa séance ordinaire tenue le 24 août 2023 à 16 h, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de ces séances.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CO-230919-2.1

DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DE RÉUNIONS DE COMITÉS CONSULTATIFS (SD-2023-2608)

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions suivantes :

- 1° réunions du Conseil jeunesse tenues le 5 décembre 2022 et le 30 mai 2023;
- 2° réunion du Conseil interculturel tenue le 18 avril 2023;
- 3° réunion du Comité consultatif sur l'environnement tenue le 26 avril 2023.

CO-230919-2.2

APPROBATION DE LA RECOMMANDATION CCE-2023-001 AFIN D'ÉVALUER LA POSSIBILITÉ D'IMPLIQUER DES CITOYENS, DES GROUPES CITOYENS OU DES ORGANISMES POUR CERTAINES ACTIVITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE PROTECTION ET DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS (SD-2023-2608)

Il est proposé d'approuver la recommandation CCE-2023-001, adoptée par le Comité consultatif sur l'environnement le 26 avril 2023, afin d'évaluer la

possibilité d'impliquer des citoyens, des groupes citoyens ou des organismes pour certaines activités pour la mise en œuvre du Plan de protection et de conservation des milieux naturels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Affine Lwalalika quitte son siège.

CO-230919-2.3

APPROBATION DE LA RECOMMANDATION CCE-2023-002 AFIN DE DEMANDER À DASH-L DE SE Doter D'UNE CIBLE INTERMÉDIAIRE POUR 2030 POUR LA RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE EN VUE D'ATTEINDRE LA CARBONEUTRALITÉ EN 2050 (SD-2023-2608)

Il est proposé d'approuver la recommandation CCE-2023-002, adoptée par le Comité consultatif sur l'environnement le 26 avril 2023, afin de demander à DASH-L de se doter d'une cible intermédiaire pour 2030 pour la réduction des gaz à effet de serre en vue d'atteindre la carboneutralité en 2050.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-2.4

DÉPÔT DE L'AVIS DU COMITÉ EXÉCUTIF RELATIF À L'AVIS DE PROPOSITION DÉPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LEMIRE À LA SÉANCE DU CONSEIL ORDINAIRE DU 22 AOÛT 2023 VISANT À MODIFIER L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT CM-2002-14 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS (SD-2023-2762)

Il est procédé au dépôt de l'avis du comité exécutif relatif à l'avis de proposition déposé par le conseiller M. Jacques Lemire à la séance du conseil ordinaire du 22 août 2023 concernant l'article 5 du *Règlement CM-2002-14* concernant la rémunération des élus.

CO-230919-2.5

PROPOSITION DU CONSEILLER JACQUES LEMIRE DEMANDANT AU CONSEIL DE MODIFIER L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT CM-2002-14 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Considérant que le *Règlement CM-2002-14* régit actuellement l'indexation automatique des rémunérations des élus en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC);

Considérant que cette indexation automatique ne favorise pas une transparence optimale au sein des augmentations de rémunération des élus;

Considérant que le principe de reddition de comptes envers les citoyens est essentiel dans la gouvernance démocratique et que chaque augmentation de rémunération des élus devrait être discutée et approuvée de manière transparente;

Considérant qu'en impliquant le Conseil dans la prise de décision concernant les augmentations de rémunération, nous renforçons également la responsabilité individuelle et collective des élus envers leurs électeurs;

Considérant que les citoyens ont le droit de savoir comment les fonds publics sont utilisés;

Il est proposé par M. Jacques Lemire que l'article 5 du *Règlement CM-2002-14 concernant la rémunération des élus* soit modifié comme suit :

Article 5 (nouvelle version proposée) : Les rémunérations sont indexées à la hausse pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement. Une résolution du conseil de ville est nécessaire afin que cette indexation rentre en vigueur.

Cette indexation correspond au taux annuel d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) établi par Statistiques Canada pour la région de Montréal au 31 octobre de l'exercice précédent.

Lorsque le produit du calcul prévu au deuxième alinéa n'est pas un multiple de 10, il est porté au plus proche multiple de ce nombre. CM-2002-14, a. 5.

Mme Affine Lwalalika reprend son siège.

Le point étant proposé par M. Carl Lévesque, appuyé par M. Karl Ferraro, M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Karl Ferraro, demande le vote.

La présidente appelle le vote sur cette proposition.

Vote en faveur de cette proposition : M. Jacques Lemire.

Votent contre cette proposition : Mmes et MM. Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Alvaro Cueto, Marjolaine Mercier, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Karl Ferraro, Sylvain Larocque, Nathalie Delisle et Lysa Bélaïcha.

Mme la présidente Reine Bombo-Allara ne vote pas.

En faveur : 1 Contre : 14

REJETÉE

CO-230919-2.6

DÉSIGNATION DU VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (SD-2023-2886)

Il est proposé de désigner M. Marc-Antoine Azouz à titre de vice-président de la Commission des finances, des infrastructures et des ressources humaines, en remplacement de Mme Rolande Balma.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MM. Jonathan Tabarah et Jacques Lemire quittent leur siège.

CO-230919-2.7**DÉSIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (SD-2023-2887)**

Il est proposé de désigner Mme Affine Lwalalika et Mme Rolande Balma à titre de membres du conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil en remplacement de Mme Lysa Bélaïcha et M. Sylvain Larocque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-2.8**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE LA MOBILITÉ DURABLE (SD-2023-2885)**

Il est proposé de désigner Mme Lysa Bélaïcha membre de la Commission de la mobilité durable en remplacement de Mme Geneviève Héon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS**4. FINANCES****CO-230919-4.1****APPROBATION D'AIDES FINANCIÈRES PONCTUELLES AUX HALTES-GARDERIES COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE COMMUNAUTAIRE (SD-2023-2631)**

Il est proposé d'approuver le versement d'aides financières ponctuelles, dans le cadre du Programme d'aide communautaire, d'un montant de 61 180 \$, taxes comprises, le cas échéant, soit 8 740 \$ pour chaque halte-garderie communautaire :

- 1.1° Les Barbaparents;
- 1.2° Carrefour Mousseau;
- 1.3° La croisée de Longueuil inc.;
- 1.4° Maison de la famille La Parentr'aide;
- 1.5° Maison de la famille LeMoyne;
- 1.6° Maison La Virevolte;
- 1.7° Maison Tremplin de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-4.2**OCTROI D'UN DON CORPORATIF À LA CAMPAGNE DE CENTRAIDE 2023 (SD-2023-2488)**

Il est proposé d'octroyer à la campagne de Centraide 2023, un don corporatif ferme de 15 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, qui sera majoré d'une somme équivalente à 50 % de la valeur des dons, autres que

corporatifs, excédant 100 000 \$, pour un total ne pouvant excéder 20 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-4.3

AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE D'INSCRIRE AU RAPPORT FINANCIER 2023 LES AFFECTATIONS AU POSTE DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU À POURVOIR (SD-2023-2673)

Il est proposé d'autoriser la trésorière à inscrire au rapport financier 2023 les affectations au poste *Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir* nécessaires afin de pallier au déséquilibre fiscal engendré par la norme comptable sur les passifs aux titres de sites contaminés, sur la mise hors service des immobilisations, aux avantages sociaux futurs et des règlements de litiges importants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-4.4

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 22 AOÛT 2023, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2023-2668)

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 22 août 2023, préparée par la Direction des finances, au montant de 174 779 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-4.5

DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

- 1° de la conseillère Mme Geneviève Héon, datées des 27 juillet et 23 août 2023;
- 2° du conseiller M. Sylvain Joly, datée du 12 septembre 2023.

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CO-230919-6.1**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-22-155 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION ET LES MISES À JOUR ANNUELLES (SD-2023-2475)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 322 265,04 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-22-155 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération et les mises à jour annuelles, requise pour la réalisation d'une étude de circulation pour l'avant-projet de la réfection de la rue Saint-Laurent, entre les rues Joliette et La Fayette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-6.2**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-22-155 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION ET LES MISES À JOUR ANNUELLES (SD-2023-2557)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 155 149,33 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-22-155 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération et les mises à jour annuelles, requise pour la préparation de plans et devis et pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet de réfection des infrastructures municipales sur la rue Pilon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-6.3**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-22-155 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION ET LES MISES À JOUR ANNUELLES (SD-2023-2559)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 168 325,47 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-22-155 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération et les mises à jour annuelles, requise pour la préparation de plans et devis et pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet de réfection des infrastructures municipales sur la rue Boivin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jonathan Tabarah reprend son siège.

CO-230919-6.4**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-061 POUR LA RESTAURATION DE LA COUVERTURE ET DU CLOCHER DE L'ÉGLISE ST. MARK ET AFFECTATION DE SOMMES EN PROVENANCE DES REVENUS DE L'ANNÉE PERÇUS EN TAXE DÉDIÉE (SD-2023-2615)**

Il est proposé :

1° d'adjuger le contrat APP-23-061 pour la restauration de la couverture et du clocher de l'église St. Mark, au plus bas soumissionnaire conforme, Toitures trois étoiles inc., pour un montant de 2 064 446,03 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° d'affecter, en provenance des revenus de l'année perçus en taxe dédiée :

2.1° une somme de 1 885 115 \$ afin de prévoir les crédits requis pour les travaux de restauration de la couverture et du clocher de l'église St. Mark;

2.2° une somme de 108 371 \$ afin de prévoir les crédits requis pour les frais de gestion du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-6.5**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-068 POUR LA FOURNITURE HIVERNALE D'ENROBÉ BITUMINEUX (OPTION 2) (SD-2023-2373)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-068 pour la fourniture hivernale d'enrobé bitumineux (option 2), pour une période prenant fin le 30 avril 2026, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Bau-Val inc., faisant affaire sous le nom Tech-Mix, pour un montant de 724 342,51 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-6.6**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-069 POUR L'OPÉRATION ET L'ENTRETIEN DU SITE DE DISPOSITION DES NEIGES USÉES (CONTRAT 1) (SD-2023-1927)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-069 pour l'opération et l'entretien du site de disposition des neiges usées (contrat 1), pour une période prenant fin le 15 mai 2028, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Environnement routier NRJ inc., pour un montant de 4 881 341,15 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-6.7**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-069 POUR L'OPÉRATION ET L'ENTRETIEN DU SITE DE DISPOSITION DES NEIGES USÉES (CONTRAT 2) (SD-2023-1928)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-069 pour l'opération et l'entretien du site de disposition des neiges usées (contrat 2), pour une période prenant fin le 15 mai 2028, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Environnement routier NRJ inc., pour un montant de 4 102 289,84 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-6.8**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-069 POUR L'OPÉRATION ET L'ENTRETIEN DU SITE DE DISPOSITION DES NEIGES USÉES (CONTRAT 3) (SD-2023-1929)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-069 pour l'opération et l'entretien du site de disposition des neiges usées (contrat 3), pour une période prenant fin le 15 mai 2028, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Environnement routier NRJ inc., pour un montant de 2 512 760,84 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jacques Lemire reprend son siège et M. Sylvain Larocque quitte son siège.

CO-230919-6.9**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-070 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'UN ÉVALUATEUR AGRÉÉ (SD-2023-2483)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-070 pour la fourniture de services professionnels d'un évaluateur agréé, pour une période de trois ans, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Bourassa Jodoin inc., pour un montant de 235 325,08 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-6.10**DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS DE JUILLET 2023 (SD-2023-2692)**

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois de juillet 2023 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de

l'exercice financier 2023, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

7. BIENS IMMOBILIERS

CO-230919-7.1

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 À L'ACTE DE VENTE PUBLIÉ SOUS LE NUMÉRO 26 722 261 PORTANT SUR LE LOT 6 352 133 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2023-2794)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 à l'acte de vente entre la Ville et FIII-2 inc. publié au Bureau de la publicité foncière le 7 octobre 2021, sous le numéro 26 722 261, et portant sur le lot 6 352 133 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-230919-8.1

APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC BALADEUR RENÉ DE LONGUEUIL CONCERNANT LE PRÊT DE QUATRE ESPACES DE STATIONNEMENT SITUÉS AU 777, RUE D'Auvergne (SD-2023-2299)

Il est proposé d'approuver l'entente avec l'organisme Baladeur René de Longueuil concernant le prêt de quatre espaces de stationnement situés au 777, rue D'Auvergne, pour les années 2024, 2025 et 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-8.2

APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LA TABLE ITINÉRANCE RIVE-SUD CONCERNANT LA DISTRIBUTION DU MAGAZINE L'ITINÉRAIRE (SD-2023-2390)

Il est proposé d'approuver l'entente avec la Table Itinérance Rive-Sud concernant la distribution du magazine *L'itinéraire*, pour les années 2024, 2025 et 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-8.3

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL CONCERNANT LE SOUTIEN AUX CONCERTATIONS TERRITORIALES EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LONGUEUIL (SD-2023-2371)

Il est proposé d'approuver l'entente de partenariat avec la Corporation de développement communautaire de l'agglomération de Longueuil concernant le soutien aux concertations territoriales en développement social de Longueuil, laquelle prévoit notamment l'octroi, par la Ville, d'une

aide financière de 110 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, à l'organisme, pour une période débutant le 1^{er} avril 2023 et prenant fin le 31 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-8.4

APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LE CENTRE DE FEMMES DE LONGUEUIL CONCERNANT LA GESTION DE FONDS DÉDIÉ AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE PRODUITS MENSTRUELS DURABLES (SD-2023-2624)

Il est proposé d'approuver l'entente avec le Centre de femmes de Longueuil concernant la gestion de fonds dédié au programme d'aide financière pour l'achat de produits menstruels durables, pour une période débutant le 1^{er} octobre 2023 et prenant fin le 30 septembre 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-8.5

MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERVENUE AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE DANS LE CADRE DU CONTRAT GG-23-060 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE LORS DE LA PÉNURIE DE LOGEMENTS (SD-2023-2582)

Il est proposé d'autoriser la modification de l'entente intervenue dans le cadre du contrat GG-23-060 pour la fourniture de services d'intervention en cas d'urgence lors de la pénurie de logements, attribué de gré à gré à la Société canadienne de la Croix-Rouge, requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2023-2582.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-8.6

APPROBATION DE CONVENTIONS D'AIDE FINANCIÈRE À INTERVENIR AVEC LA MINISTRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (SD-2023-2539)

Il est proposé d'approuver les conventions d'aide financière à intervenir avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour :

- 1° la construction d'un trottoir dans la rue Radisson, entre le chemin de Chambly et la rue de Lyon;
- 2° la fourniture et l'installation de balises piétonnières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-8.7**AUTORISATION DE L'INSTALLATION ET DE L'UTILISATION TEMPORAIRE DE BRASEROS POUR L'ÉVÉNEMENT DE LA NUIT DES SANS-ABRI (SD-2023-2522)**

Il est proposé d'autoriser l'installation et l'utilisation temporaire de braseros au parc St. Mark pour l'événement de la Nuit des sans-abri qui se tiendra le 20 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-8.8**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT À L'INSTITUT TAMARACK DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS DU FONDS D'INNOVATION DES COMMUNAUTÉS POUR UNE TRANSITION SOCIO-ÉCOLOGIQUE (SD-2023-2641)**

Il est proposé d'autoriser le dépôt d'une demande de financement d'un montant entre 5 000 \$ et 10 000 \$, à l'Institut Tamarack, en fonction du volet retenu de l'appel de projets, permettant de réaliser un guide pratique et un événement de lancement pour un transfert de connaissances en lien avec la transition socio-écologique; cette demande ayant été soumise à l'institut le 22 août 2023 sous réserve de l'adoption d'une résolution d'autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-8.9**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1239 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2011-700 SUR LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE (SD-2023-2529)**

RETIRÉ

CO-230919-8.10**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1245 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-37 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL (SD-2023-2401)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Lysa Bélaïcha, d'adopter le *Règlement CO-2023-1245 modifiant le Règlement CM-2002-37 Règlement intérieur du conseil*.

M. Sylvain Larocque reprend son siège.

M. Jacques Lemire, appuyé par M. Sylvain Joly, demande le vote sur cette proposition.

La présidente appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Mmes et MM. Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Alvaro

Cueto, Marjolaine Mercier, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Karl Ferraro, Sylvain Larocque, Nathalie Delisle et Lysa Bélaïcha.

Vote contre cette proposition : M. Jacques Lemire.

Mme la présidente Reine Bombo-Allara ne vote pas.

En faveur : 14

Contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-230919-8.11

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1222 ORDONNANT L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS OU ROULANTS ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN, UN EMPRUNT (SD-2023-2751)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2023-1222 ordonnant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants et décrétant, à cette fin, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-8.12

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1243 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE PRODUITS MENSTRUELS DURABLES (SD-2023-2625)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2023-1243 établissant un programme d'aide financière pour l'achat de produits menstruels durables.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-8.13

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ORDONNANT DIVERS TRAVAUX ET ACQUISITIONS RELATIFS AUX RÉSEAUX CYCLABLES ET PIÉTONNIERS ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-2627)

M. Alvaro Cueto donne un avis de motion qu'un règlement ordonnant divers travaux et acquisitions relatifs aux réseaux cyclables et piétonniers et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt, sera présenté.

CO-230919-8.14**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1242 ORDONNANT DIVERS TRAVAUX ET ACQUISITIONS RELATIFS AUX RÉSEAUX CYCLABLES ET PIÉTONNIERS ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-2627)**

M. Alvaro Cueto procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2023-1242 ordonnant divers travaux et acquisitions relatifs aux réseaux cyclables et piétonniers et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

M. Karl Ferraro et Mme Lysa Bélaïcha quittent leur siège.

CO-230919-8.15**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES, LA PRODUCTION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX RELATIFS À DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET INSTALLATIONS AQUATIQUES (SD-2023-1516)**

M. Carl Lévesque donne un avis de motion qu'un règlement décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires, la production de plans et devis et la surveillance de travaux relatifs à divers bâtiments municipaux et installations aquatiques, sera présenté.

CO-230919-8.16**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1246 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES, LA PRODUCTION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX RELATIFS À DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET INSTALLATIONS AQUATIQUES (SD-2023-1516)**

M. Carl Lévesque procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2023-1246 décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires, la production de plans et devis et la surveillance de travaux relatifs à divers bâtiments municipaux et installations aquatiques.*

CO-230919-8.17**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE TERRITOIRE SUR LEQUEL LE DROIT DE PRÉEMPTION PEUT ÊTRE EXERCÉ ET LES FINS MUNICIPALES POUR LESQUELLES DES IMMEUBLES PEUVENT ÊTRE AINSI ACQUIS (SD-2023-2678)**

Mme Marjolaine Mercier donne un avis de motion qu'un règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé

et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis, sera présenté.

CO-230919-8.18

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1247 DÉTERMINANT LE TERRITOIRE SUR LEQUEL LE DROIT DE PRÉEMPTION PEUT ÊTRE EXERCÉ ET LES FINS MUNICIPALES POUR LESQUELLES DES IMMEUBLES PEUVENT ÊTRE AINSI ACQUIS (SD-2023-2678)

Mme Marjolaine Mercier procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2023-1247 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis*.

CO-230919-8.19

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2014-859 RELATIF AU STATIONNEMENT HIVERNAL (SD-2023-2592)

M. Jonathan Tabarah donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2014-859 relatif au stationnement hivernal* sera présenté.

CO-230919-8.20

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1248 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2014-859 RELATIF AU STATIONNEMENT HIVERNAL (SD-2023-2592)

M. Jonathan Tabarah procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2023-1248 modifiant le Règlement CO-2014-859 relatif au stationnement hivernal*.

M. Carl Lévesque quitte son siège et Mme Lysa Bélaïcha reprend son siège.

CO-230919-8.21

APPROBATION D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LA MINISTRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) (SD-2023-2723)

Il est proposé d'approuver la convention d'aide financière avec la ministre des Transports et de la mobilité durable dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU), par laquelle une aide financière n'excédant pas 96 412 \$ est accordée à la Ville pour l'aménagement d'un lien cyclable dans la rue Adoncour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-8.22**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE CONCERNANT LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE SUR LA FORMATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ESPACE SAINT-CHARLES (SD-2023-2588)**

Il est procédé au dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue sur la formation de la Société de développement commercial Espace Saint-Charles.

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****11. AFFAIRES DIVERSES****12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION****CO-230919-12.1****ADOPTION DU TEXTE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS POMPIERS DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2023-1714)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le texte ci-annexé du régime de retraite des pompiers de la Ville de Longueuil, prenant effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-12.2**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL ET RÉVOCATION D'UNE NOMINATION ANTÉRIEURE (SD-2023-2569)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de :

1° révoquer la nomination de Mme Annie Paradis au comité de retraite du régime des cols blancs de la Ville de Longueuil;

2° désigner Mme Amélie Fafard, chef de la Division finances et assistante-trésorière de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, à titre de membre du comité de retraite du régime des cols blancs de la Ville de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Carl Lévesque reprend son siège.

CO-230919-12.3

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2023-397 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-37 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL (SD-2023-2403)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Alvaro Cueto, de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2023-397 modifiant le Règlement CM-2002-37 Règlement intérieur du conseil*.

M. Jacques Lemire, appuyé par M. Sylvain Joly, demande le vote sur cette proposition.

La présidente appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Mmes et MM. Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Alvaro Cueto, Marjolaine Mercier, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Sylvain Larocque, Nathalie Delisle et Lysa Bélaïcha.

Vote contre cette proposition : M. Jacques Lemire.

Mme la présidente Reine Bombo-Allara ne vote pas.

En faveur : 13 Contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-230919-12.4

AVIS DE PROLONGATION DE LA DURÉE DU CONTRAT GG-20-001 POUR LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION (SD-2023-2611)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de transmettre un avis à la compagnie GFL Environmental inc. afin de les informer de l'intention de la Ville de

prolonger la durée du contrat GG-20-001 pour le traitement des matières recyclables sur le territoire de l'agglomération, tel que prévu à l'article 4 du contrat, pour une période débutant le 1^{er} avril 2024 et prenant fin le 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-12.5

CONSENTEMENT À LA CESSION DU CONTRAT APP-19-001 POUR LA FOURNITURE DE PIÈCES POUR LES POMPES SUBMERSIBLES AUX OUVRAGES RÉGIONAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (CONTRAT 1) (OPTION 2) AINSI QUE DU CONTRAT APP-19-001 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES EN RÉPARATION POUR LES POMPES SUBMERSIBLES DE MARQUE FLYGT AUX OUVRAGES RÉGIONAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (CONTRAT 2) (OPTION 2) ET APPROBATION D'UNE ENTENTE À CET EFFET (SD-2023-2690)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de consentir à la cession du contrat APP-19-001 pour la fourniture de pièces pour les pompes submersibles aux ouvrages régionaux d'assainissement des eaux usées (contrat 1) (option 2), entre Société Xylem Canada, faisant affaires sous le nom Solutions d'eau Xylem et Xylem Canada LP;

2° de consentir à la cession du contrat APP-19-001 pour la fourniture de services en réparation pour les pompes submersibles de marque Flygt aux ouvrages régionaux d'assainissement des eaux usées (contrat 2) (option 2), entre Société Xylem Canada, faisant affaires sous le nom Solutions d'eau Xylem et Xylem Canada LP;

3° d'approuver l'entente à intervenir à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Karl Ferraro reprend son siège.

CO-230919-12.6

MODIFICATION AU CONTRAT APP-21-128 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CASERNE 44 (SD-2023-2701)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense supplémentaire de 269 780,85 \$, taxes comprises, pour la modification préalablement autorisée par le directeur des biens immobiliers au contrat APP-21-128 pour les travaux de construction de la caserne 44, adjugé à 3 Axes Constructions inc., requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2023-2701.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-12.7

RÉSILIATION DU CONTRAT APP-22-142 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE CONSTATS D'INFRACTION EN ROULEAU POUR IMPRIMANTE ÉLECTRONIQUE POUR LE SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (OPTION 2) (SD-2023-2687)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de résilier le contrat APP-22-142 pour la fourniture et la livraison de constats d'infraction en rouleau pour imprimante électronique pour le Service de police de l'agglomération de Longueuil (option 2), adjugé à Gestion des communications Data Corp.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-12.8

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-067 POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GARAGE AU POSTE DE POLICE SITUÉ AU 699, BOULEVARD CURÉ-POIRIER OUEST (SD-2023-2745)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-067 pour les services professionnels en architecture dans le cadre du projet de construction d'un nouveau garage au poste de police situé au 699, boulevard Curé-Poirier Ouest, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, MDTP Atelier d'architecture inc., pour un montant de 231 404,08 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Affine Lwalalika quitte son siège.

CO-230919-12.9**ADHÉSION DE LA VILLE À UNE ENTENTE D'ACHAT REGROUPE D'IMPRIMANTES ET D'APPAREILS MULTIFONCTIONS AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (SD-2023-2162)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de confirmer au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) l'adhésion de la Ville à l'entente ayant pour but l'achat regroupé d'imprimantes et d'appareils multifonctions, pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2025, pour un montant estimé à 1 876 872,86 \$, taxes comprises et de confier au CAG le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de ce contrat;

2° de compléter, dans les délais fixés, la demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription et tout autre document nécessaire qui visera notamment à identifier les quantités requises;

3° de s'engager à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-12.10**ADHÉSION DE LA VILLE À UNE ENTENTE D'ACHAT REGROUPE DE VÉHICULES LÉGERS AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (SD-2023-2669)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de confirmer au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) l'adhésion de la Ville à l'entente ayant pour but l'achat regroupé de véhicules légers, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, pour un montant estimé à 4 575 666,09 \$, taxes comprises et de confier au CAG le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de ce contrat;

2° de compléter, dans les délais fixés, la demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription et tout autre document nécessaire qui visera notamment à identifier les quantités requises;

3° de s'engager à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-12.11

APPROBATION DU RAPPORT SUR L'ÉTAT DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2022 ET DES RAPPORTS SUR L'ÉTAT DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES DU PROGRAMME D'AIDE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES POUR LES ANNÉES 2021 ET 2022 (SD-2023-2708)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver :

1° le rapport sur l'état des créances irrécouvrables du Fonds local d'investissement pour l'année 2022;

2° le rapport sur l'état des créances irrécouvrables du Programme d'aide aux petites et moyennes entreprises pour l'année 2021;

3° le rapport sur l'état des créances irrécouvrables du Programme d'aide aux petites et moyennes entreprises pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-12.12

AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE D'INSCRIRE AU RAPPORT FINANCIER 2023 LES AFFECTATIONS AU POSTE DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU À POURVOIR (SD-2023-2672)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser la trésorière à inscrire au rapport financier 2023 les affectations au poste *Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir*, nécessaires afin de pallier au déséquilibre fiscal engendré par la norme comptable sur les passifs au titre de sites contaminés, sur la mise hors service des immobilisations, ceux au titre des avantages sociaux futurs ainsi que ceux reliés aux règlements de litiges importants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-12.13**AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET DE L'AFFECTATION DE LA RÉSERVE STATUTAIRE APPARAISSANT SUR LA LISTE DU 28 AOÛT 2023 PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2023-2750)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les virements budgétaires et l'affectation de la réserve statutaire apparaissant sur la liste du 28 août 2023, préparée par la Direction des finances, au montant de 1 174 374 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-12.14**SIGNIFICATION À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL ET À LA MRC DES MASKOUTAINS DE L'INTÉRÊT DE LA VILLE À PARTICIPER À UNE ENTENTE SECTORIELLE POUR LE DÉPLOIEMENT DES SERVICES DE L'ARTERRE À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MONTÉRÉGIE (SD-2023-2726)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de signifier à la Communauté métropolitaine de Montréal et à la MRC des Maskoutains l'intérêt de la Ville à participer à une entente sectorielle, du 1^{er} janvier 2024 au 31 mars 2026, pour le déploiement des services de l'ARTERRE à l'ensemble du territoire de la Montérégie;

2° que sur confirmation du nombre de MRC participantes, le conseil d'agglomération précisera, par voie de résolution, la contribution financière affectée à la mise en œuvre de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-12.15**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC L'UNIVERSITÉ LAVAL DANS LE CADRE DES DÉMARCHES D'ÉVALUATION DU PROJET RÉSEAU D'ENTRAIDE SOCIAL ET ORGANISATIONNEL (RÉSO) DU SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2022-2800)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle

entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente avec l'Université Laval dans le cadre des démarches d'évaluation du Projet Réseau d'entraide social et organisationnel (RÉSO) du Service de police de l'agglomération de Longueuil, pour une période prenant fin le 31 mars 2027;

2° de transmettre la présente entente à la Commission d'accès à l'information, celle-ci entrant en vigueur 30 jours après cette transmission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-12.16

APPROBATION D'UNE ENTENTE TYPE CONCERNANT LES MODALITÉS ENTOURANT LES SERVICES DES MEMBRES RETRAITÉS DE LA GARDE D'HONNEUR DU SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2023-2444)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente type concernant les modalités entourant les services des membres retraités de la garde d'honneur du Service de police de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-12.17

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - SERVICES À LA COMMUNAUTÉ (SD-2023-1541)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de modifier la structure organisationnelle de la Direction des travaux publics, par :

1.1° la modification du nom de la Direction des travaux publics pour la Direction des travaux publics et gestion des équipements motorisés;

1.2° la modification du titre de directeur des travaux publics pour directeur des travaux publics et gestion des équipements motorisés;

1.3° le transfert, sous la responsabilité du directeur des travaux publics et gestion des équipements motorisés, du Service du matériel roulant et des ateliers ainsi que de tout le personnel qui s'y rattache;

1.4° la modification du nom du Service matériel roulant et ateliers par le Service gestion des équipements motorisés;

1.5° la modification du titre du poste de chef du Service – matériel roulant et ateliers par chef du Service – gestion des équipements motorisés;

2° de modifier la structure organisationnelle de la Direction générale adjointe - Services à la communauté, par :

2.1° le transfert, sous la responsabilité du directeur général adjoint – services à la communauté, du poste d'experte senior – amélioration continue, actuellement occupé par Mme Émeline Foray, ainsi que de tout le personnel qui s'y rattache initialement, sous la responsabilité du directeur des travaux publics et gestion des équipements motorisés;

2.2° la modification du titre du poste d'experte senior – amélioration continue par experte senior – amélioration opérationnelle;

2.3° la modification du titre du poste de conseiller stratégique – amélioration continue par conseiller stratégique – amélioration opérationnelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-12.18

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2023-389 ORDONNANT L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS OU ROULANTS ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN, UN EMPRUNT (SD-2023-2746)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2023-389 ordonnant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants et décrétant, à cette fin, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-12.19

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-065 POUR L'ACQUISITION DE VÊTEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (HABITS DE COMBAT) (SD-2023-0410)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-065 pour l'acquisition de vêtements de protection individuelle (habits de combat), au plus bas soumissionnaire conforme, Aréo-Feu ltée, pour un montant de 255 589,43 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-12.20

APPROBATION D'UN CONTRAT CONSOLIDÉ AVEC LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE CONCERNANT LE PRÊT VERSÉ À LA VILLE POUR LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT ET APPROBATION DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT 2023 RELATIVE À CE FONDS (SD-2023-2753)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1.1° d'approuver le contrat consolidé avec le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie concernant le prêt versé à la Ville pour la constitution d'un Fonds local d'investissement, lequel établit notamment les nouvelles conditions et les modalités de gestion du Fonds local d'investissement, applicables à compter du 1^{er} avril 2023;

1.2° d'approuver la politique d'investissement du Fonds local d'investissement datée du 1^{er} avril 2023, jointe au sommaire décisionnel SD-2023-2753.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Affine Lwalalika reprend son siège.

CO-230919-12.21

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE REPRÉSENTANT LA MUNICIPALITÉ CENTRALE (SD-2023-2890)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de désigner M. Sylvain Joly, président de la Commission de la sécurité publique, pour la période prenant fin le 31 décembre 2023, en remplacement de Mme Affine Lwalalika.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-12.22

DÉSIGNATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE L'HABITATION ET DU LOGEMENT SOCIAL REPRÉSENTANT LA MUNICIPALITÉ CENTRALE (SD-2023-2889)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de désigner Mme Lysa Bélaïcha, vice-présidente de la Commission de l'habitation et du logement social, pour la période prenant fin le 31 décembre 2023, en remplacement de M. Carl Lévesque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-12.23

DÉSIGNATION D'UNE MEMBRE À LA COMMISSION DE L'HABITATION ET DE LA COHÉSION SOCIALE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (SD-2023-2926)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recommander au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de désigner Mme Nathalie Delisle, conseillère municipale de la Ville de Longueuil, à titre de membre représentant l'agglomération de Longueuil à la Commission de l'habitation et de la cohésion sociale, en remplacement de Mme Marjolaine Mercier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-12.24

DÉSIGNATION D'UNE MEMBRE À LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (SD-2023-2925)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle

entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recommander au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de désigner Mme Affine Lwalalika, conseillère municipale de la Ville de Longueuil, à titre de membre représentant l'agglomération de Longueuil à la Commission de la culture et du patrimoine, en remplacement de Mme Nathalie Delisle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230919-12.25

DÉSIGNATION DE MEMBRE DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION (SD-2023-2888)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Nathalie Delisle, de prendre l'orientation de désigner, les personnes suivantes à titre de membres des commissions du conseil d'agglomération indiquées ci-dessous et représentant la municipalité centrale :

1° à la Commission du budget, des finances et de l'administration :

- 1.1° M. Sylvain Joly en remplacement de Mme Reine Bombo-Allara;
- 1.2° Mme Lysa Belaïcha en remplacement de M. Karl Ferraro;
- 1.3° Mme Geneviève Héon en remplacement de Mme Affine Lwalalika.

2° à la Commission de l'habitation et du logement social :

- 2.1° Mme Lysa Belaïcha en remplacement de M. Carl Lévesque;
- 2.2° Mme Nathalie Delisle en remplacement de M. Jonathan Tabarah.

3° à la Commission de la sécurité publique :

- 3.1° Mme Nathalie Delisle en remplacement de Mme Affine Lwalalika;
- 3.2° M. Karl Ferraro en remplacement de Mme Reine Bombo-Allara.

Proposition d'amendement

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Nathalie Delisle, d'amender le paragraphe 1.3° en remplaçant le nom de Mme Geneviève Héon par M. Marc-Antoine Azouz.

Proposition amendée

Il est proposé de prendre l'orientation de désigner, les personnes suivantes à titre de membres des commissions du conseil d'agglomération indiquées ci-dessous et représentant la municipalité centrale :

1° à la Commission du budget, des finances et de l'administration :

- 1.1° M. Sylvain Joly en remplacement de Mme Reine Bombo-Allara;
- 1.2° Mme Lysa Belaïcha en remplacement de M. Karl Ferraro;
- 1.3° M. Marc-Antoine Azouz en remplacement de Mme Affine Lwalalika.

2° à la Commission de l'habitation et du logement social :

- 2.1° Mme Lysa Belaïcha en remplacement de M. Carl Lévesque;
- 2.2° Mme Nathalie Delisle en remplacement de M. Jonathan Tabarah.

3° à la Commission de la sécurité publique :

- 3.1° Mme Nathalie Delisle en remplacement de Mme Affine Lwalalika;
- 3.2° M. Karl Ferraro en remplacement de Mme Reine Bombo-Allara.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE

CO-230919-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

Le conseiller Jacques Lemire dépose un avis de proposition visant à ce que la Ville offre des tousses d'urgence de la Croix-Rouge aux citoyens.

CO-230919-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 22 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Reine Bombo-Allara

Sophie Deslauriers